

cents francs pour vos bonnes œuvres...

— Je ne puis accepter, mon père.

— Ce n'est pas assez ? Eh bien ! cinq cents francs !

— Non, mon père, je ne veux pas vendre ce calice ; je vous le donne.

— Mais, ne disiez-vous pas tout à l'heure, mon cher curé, que votre Asile de Bon-Secours...?

— Oui, mon père ; et c'est pour cela que je viens vous offrir ce vase précieux. Peut-être un jour lui trouverez-vous sa place dans quelque pauvre église. *Date et dabitur vobis*, dit l'Écriture. Veuillez accepter ce calice, mon père ; il m'a été donné par ma mère le jour de mon ordination.

Le Père Icard, les yeux au ciel, resta un instant silencieux ; puis, se tournant vers son visiteur :

— Venez, mon fils, dit-il d'une voix émue, venez recevoir ma bénédiction.

Quand l'abbé Carton rentra chez lui, il y trouva une lettre arrivée peu de temps après son départ. Il déchira l'enveloppe.

La lettre était très courte :

“ Monsieur le curé,

“ Au chevet de mon fils unique condamné par le médecin, j'avais fait un vœu.

“ Aujourd'hui mon enfant est hors de danger.

“ Je vous prie de vouloir bien accepter cet argent et de l'employer comme bon vous semblera.

“ Un ancien athée. ”

Deux billets de mille francs étaient joints à cette lettre.

L'abbé Carton s'agenouilla et rendit grâces à Dieu.

Petit Courrier de l'Œuvre

Q. Pendant l'adoration faite avec les paroissiens, peut-on réciter le rosaire ?

R. Comme l'adoration s'adresse à Notre-Seigneur au Saint Sacrement et non à la Sainte Vierge, on comprend qu'il est bien préférable de choisir des prières et des chants en l'honneur de Notre-Seigneur.